

L'année suivante, une autre délibération consulaire arrêta que : « Pour donner cours et commencement au jeu de la colovrine pour la deffence de la ville, les joueurs auront, chacun an, dix livres tournois pour faire prix franc quatre foys l'année, et sera le Roy privillégié comme les Roys des archiers et arbalestriers, et leur fera l'on une buete et loge aux Terreaux, aux despens de la dicte ville : c'est assçavoir, une loge pour charger et une aultre pour tirer, à cause du dangier. »

En 1502, Jehan Blanchart, dit Malortie, citoyen de Lyon, le premier roi régulier qu'aient eu les coulevriniers de la ville, Benoit de Noble, potier d'étain, son connétable, et leurs compagnons, après avoir, l'année d'avant, érigé leur Société en confrérie, « à l'honneur et révérence de Dieu et de monsieur Saint-Roch, en l'esglise de Nostre-Dame-des-Carmes (1), » songèrent à y introduire l'ordre et la stabi-

(1) En vertu d'une transaction passée entre le Consulat et les RR. PP. Carmes du grand couvent, le 31 décembre 1647, reçue Gajan, notaire royal à Lyon, il était payé, chaque année, à ces religieux, sur les deniers communs de la ville, une somme de 30 livres pour les messes et autres offices qu'ils célébraient dans la chapelle des arquebusiers, fondée en leur église. De son côté, la confrérie de l'arquebuse leur servait une pension annuelle de 20 livres pour le même objet.

Il faut dire ici qu'après avoir remontré aux échevins l'insuffisance de leur salaire (25 livres en tout) et l'état de délabrement et d'abandon dans lequel la chapelle de Saint-Roch était tombée, les Carmes refusaient d'y vaquer désormais aux fonctions accoutumées de leur ministère, si l'on n'augmentait l'un et s'il n'était pourvu en diligence à la restauration et à l'entretien de l'autre. Telles furent les considérations qui amenèrent le consulat à entrer en accommodement avec les bons PP., lesquels virent cette affaire se terminer au gré de leurs désirs.

Il existait encore à Lyon deux autres chapelles dédiées à saint Roch ; la première se trouvait dans l'église de Saint-Pierre-le-Vieux, au bas du Gourguillon ; la deuxième, dite Hors-les-Murs, était située un peu au-dessus de Saint-Laurent-des-Vignes, dans la dépendance de Saint-Just. Celle-ci,